



Plan de lutte visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école

École Saint-Sacrement

Membres du comité :

François Landry (directeur), Marie Gadbois (enseignante),
Laurie F. Turcotte (enseignante), Anaïs St-Arnauld (orthopédagogue)

2023-2024

Le plan d'action pour prévenir et
traiter la violence à l'école :
ça vaut le coup d'agir ensemble!

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Date d'approbation du conseil d'établissement :

Nom de l'école : Saint-Sacrement	École primaire	Date : 2023-2024	Nombre d'élèves : 287	Nom de la direction : François Landry Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : Josée Comtois, directrice adjointe
----------------------------------	----------------	------------------	-----------------------	--

Projet éducatif et plan d'action :

L'école Saint-Sacrement s'engage à maintenir un milieu sain et sécuritaire et à développer des habiletés sociales.

Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :

Comité 23-24 :

François Landry (directrice), Marie Gadbois (enseignante),
Laurie F. Turcotte (enseignante), Anaïs St-Arnauld (orthopédagogue)

Document révisé par le comité plan de lutte le 25 octobre 2023

Révision du plan approuvé par le conseil d'établissement le 14 novembre 2023

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

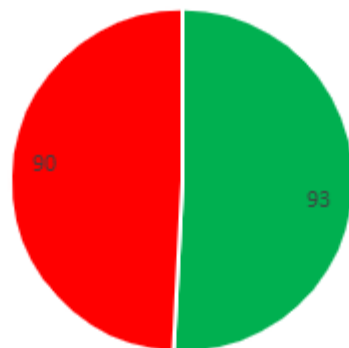
1. Analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence (art. 75,1^{er} paragraphe de la LIP).

L'école Saint-Sacrement est une école IMSE 10 et la position des intervenants à l'égard des actes d'intimidation et de violence a toujours été claire. Cette position se retrouve dans le projet éducatif de l'école : L'école Saint-Sacrement s'engage à maintenir un milieu de vie sain et sécuritaire.

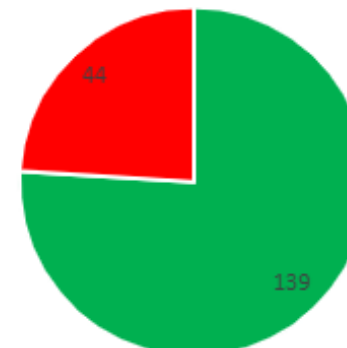
Il existe une particularité des services offerts à l'école Saint-Sacrement qui peut exiger une adaptation des services en fonction d'une lecture éclairée des comportements violents pouvant se manifester chez notre clientèle. En effet, il est à noter que notre école dessert en partie une clientèle avec des besoins particuliers. L'école regroupe une clientèle d'élèves HDAA et une clientèle dite régulière.

Suite au sondage réalisé en 2022-2023, nous notons que des enjeux importants ressortent quant au sentiment de sécurité vécu par les élèves. En effet, près de 50% des élèves nomment que le climat dans leur classe n'est pas propice aux apprentissages. Ensuite, nous notons que près du quart des élèves ont répondu ne pas se sentir en sécurité partout dans l'école et autour de l'école.

Q5: Le climat dans la classe et dans l'école me permet d'apprendre et de me concentrer



Q6: Je me sens en sécurité partout dans l'école et autour de l'école



Nos priorités en 2023-2024 :

Mettre en place le guide SCP(Baromètre, enseignement explicite des comportements, etc.)

Application uniforme et rigoureuse du SCP;

Réduire à 5 le nombre de priorités afin d'en faciliter le suivi;

Suivi régulier des élèves ayant des difficultés de comportements (incluant les élèves du préscolaire);

Cibler rapidement les élèves pour les ateliers d'habiletés sociales;

Mettre en place des protocoles individualisés pour les élèves ciblés;

Donner une plus grande visibilité au plan de lutte contre la violence et l'intimidation dans les rencontres statutaires (rappel des règles de vie)

Document révisé par le comité plan de lutte le 25 octobre 2023

Révision du plan approuvé par le conseil d'établissement le 14 novembre 2023

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école ;

2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

Interventions universelles	Interventions ciblées	Interventions individuelles
<ul style="list-style-type: none"> - Continuer la promotion d'une vision commune auprès du personnel de l'école. - <u>mise en place du modèle d'intervention soutien au comportement positif (SCP)</u> - Avoir une compréhension claire et partagée du modèle d'intervention SCP. - Développer les compétences personnelles et sociales des élèves (<i>être capable de mettre des mots sur ce que je vis</i>) et modéliser au besoin. - Poursuivre les activités de prévention contre la violence et l'intimidation, 3 animations en grand groupe se feront dans chacune des classes par une éducatrice. Un réinvestissement par l'enseignant est nécessaire et soutenu par l'usage de matériel concret. - Poursuivre le plan de surveillance stratégique, et s'assurer qu'une <u>surveillance active</u> soit effectuée. (Bretelles pour que les surveillants soient plus visibles); - Procurer plusieurs jeux à utiliser pendant les récréations (hockey balle, soccer, cloche-pieds, élastiques, etc.) S'assurer que les élèves font des activités constructives pendant les récréations; - Visite des futurs élèves de maternelle à l'école. (Sentiment de sécurité) - Entrée progressive pour les élèves de maternelle (sentiment de sécurité) - Visite en juin des élèves de maternelle dans leur future classe de première année. (Sentiment de sécurité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque groupe classe bénéficie du soutien d'une TES ou d'une préposée selon les besoins afin de soutenir les interventions. - Poursuivre les activités de développement des habiletés sociales en sous-groupe. - Collaboration avec la Sûreté du Québec (PIMS) pour présenter aux élèves de 5^e et 6^e année différents éléments concernant l'intimidation (témoin, victime, auteur, stratégies). 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'intervention - Rencontre avec un professionnel - Service La Traverse pour les élèves du préscolaire et du premier cycle - Service Le trait d'Union (classe répit) pour les élèves du 2^e cycle et du 3^e cycle - Filet de sécurité en cas de crise - Protocole ou procédure individualisée pour un élève en grande difficulté d'adaptation ou de comportement (au besoin) - Utilisation du baromètre

<ul style="list-style-type: none"> - Inviter des membres de la communauté à devenir membre du conseil d'établissement (ex. : Loisirs Bourg-Joli, Conseillère municipale) ; - Ajout de temps de TES pour soutenir les interventions universelles cohérentes autant dans les classes qu'aux récréations ou au service de garde ; - <u>Ateliers Moozoom</u> ; 		
---	--	--

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Utilisation du baromètre.

Plans d'interventions adaptés.

Communication rapide et directe avec les parents d'élèves ayant des difficultés de comportement.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation.

Pour les élèves :

Ils informent verbalement un adulte (enseignant, TES, éducatrice). Par la suite, les adultes informent la direction de l'événement et ensemble, ils évaluent et mettent en action les mesures à prendre.

Pour les parents :

Les parents s'adressent par écrit, verbalement ou sur rendez-vous à la direction pour leur faire part de la situation. Le parent peut s'adresser au personnel qui lui s'adressera à la direction.

Pour le personnel:

Le personnel s'adresse verbalement ou par écrit à la direction.

-Utilisation de la feuille de suivi des comportements rattachés à l'intimidation.

5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.

Rencontre avec l'auteur(s), la victime, le(s) témoins(s) à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence.

Actions :

Moyen de sécurité :

- *Dès le début de l'année scolaire, informer les parents de l'horaire de l'école, de l'heure que les élèves sont accueillis sur **la cour**. De plus, afin de faciliter la **surveillance** par les intervenants de l'école et d'assurer la sécurité des élèves, rappeler ce que l'on attend d'eux lorsqu'ils se présentent à l'école pour venir chercher leur enfant ou venir porter quelque chose à leur enfant (Toujours se présenter au secrétariat).*

Retour avec les élèves concernés;

Réflexion écrite remise et signée par les parents;

Appel téléphonique aux parents de l'intimidateur;

Document révisé par le comité plan de lutte le 25 octobre 2023

Révision du plan approuvé par le conseil d'établissement le 14 novembre 2023

Appel téléphonique, aux parents de la ou des victimes;
Formulaire rempli dans Mozaik;
Rencontre des témoins
Rencontre des victimes
Conséquence en fonction de la situation;
Intervention du policier sociocommunautaire;

Voir la feuille de suivi en annexe

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Chaque situation est gérée de manière confidentielle par le personnel de l'école selon la feuille de suivi et consignée dans un cartable au secrétariat.

7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte.

Témoin	<ul style="list-style-type: none">• Possibilité de rencontrer un professionnel si le besoin se fait sentir.
Victime	<ul style="list-style-type: none">• Possibilité d'un plan d'intervention.• Possibilité d'un suivi avec un professionnel selon ses besoins.• Participation à des groupes d'entraînement aux habiletés sociales• Offrir aux parents la possibilité d'avoir du soutien auprès d'organismes communautaires ou du CSSS.

8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence, selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.

Auteur	<ul style="list-style-type: none">• Application des sanctions selon la gravité du geste et de son caractère répétitif.• Un geste de réparation.• Le changement de place dans la classe, mais également le changement de groupe• La rencontre avec un policier communautaire• La suspension ou l'organisation d'un horaire de fréquentation adapté à la situation• Si l'incident se passe lors du transport scolaire, c'est la politique du transport scolaire qui s'applique.
---------------	--

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Auteur	L'intervenant ou la direction s'assure qu'un accompagnement est fait auprès de l'élève afin de prévenir la récurrence. L'intervenant ou la direction s'assure qu'un suivi est fait auprès des parents afin qu'ils puissent avoir de l'aide si besoin.
Victime	L'intervenant ou la direction s'assure qu'un suivi est fait auprès de l'élève afin qu'il ait l'aide, si besoin. L'intervenant ou la direction s'assure qu'un suivi est fait auprès des parents afin qu'ils puissent avoir de l'aide si besoin.

Nom de l'élève : _____ Groupe : _____

1^{er} comportement d'intimidation (adulte témoin)

Nature de l'événement : _____

Interventions effectuées :

- Retour avec les élèves concernés (enseignant-TES);
- Réflexion écrite remise et signée par les parents;
- Appel téléphonique, par l'intervenant (TES), aux parents de l'intimidateur;
- Appel téléphonique, par l'intervenant(TES), aux parents de la ou des victimes;
- Remplir le formulaire dans le baromètre (enseignant-TES)
- Formulaire rempli dans Mozaik par la direction;**
- Rencontre des témoins par un intervenant(TES);
- Rencontre des victimes par un intervenant(TES).

2^e comportement d'intimidation

Nature de l'événement : _____

Interventions effectuées :

- Appel téléphonique, par la direction, aux parents de l'intimidateur;
- Rencontre des parents de l'intimidateur par la direction;
- Information aux parents de la ou des victimes par la direction;
- Conséquence en fonction de la situation;
- Formulaire rempli dans Mozaik par la direction;**
- Remplir le formulaire dans le baromètre (enseignant-TES)
- Rencontre des témoins par un intervenant(TES);
- Rencontre des victimes par un intervenant(TES).

3^e comportement d'intimidation

Nature de l'événement : _____

Interventions effectuées :

- Intervention du policier sociocommunautaire;
- Information aux parents de la ou des victimes par la direction;
- Conséquence en fonction de la situation;
- Formulaire rempli dans Mozaik par la direction;**
- Remplir le formulaire dans le baromètre (enseignant-TES)
- Rencontre des témoins par un intervenant;
- Rencontre des victimes par un intervenant.